

## Groupe de travail Culture

### Sujet :

### Transferts des charges Etat – Communes ; position des Verts

#### Préambule

Depuis le mois de février 2007, l'annonce des transferts de charges de L'Etat aux communes notamment en matière de budget culturel a suscité de nombreuses réactions dont celles issues des milieux culturels genevois réunis sous le nom de RAAC – Rassemblement des acteurs et artistes culturels.

Vendredi **8 juin 2007** la LEC (loi sur l'encouragement à la culture), au niveau fédéral est discuté au sein du Conseil fédéral. Cette loi fixe un principe central : tout est question de subsidiarité. Une subsidiarité qui consiste pour l'OFC (Office fédéral de la culture) à se décharger de ses responsabilités. La loi inscrit désormais la subsidiarité comme un synonyme d'inactivité puisque seuls les cantons et les communes y pourvoiront (le Temps, Géraldine Savary, 7 juin 2007). A ces derniers de compenser l'abandon du financement confédéral, car l'abandon par la LEC du subventionnement des œuvres pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour les cantons, les villes et les communes, pour autant qu'elles compensent les disparitions des modestes subventions fédérales, ce qui serait en soi souhaitable. Dans cette loi, il y a donc ce que le Conseil fédéral décide de ne plus faire et ce que le Conseil fédéral ne veut pas faire. Rien sur la sécurité sociale des artistes, profession pourtant menacé de précarité.

---

Les Verts genevois veulent recadrer le débat sur les enjeux de la politique culturelle.

1. Ils défendent une vision régionale de la culture, intégrant la réalité de la communauté franco-valdo-genevoise qui fait notre région.
2. Pour les Verts, une politique culturelle régionale devrait être construite sur une action de l'Etat cantonal en termes de :
  - o coordination des activités culturelles sur le canton (voir région) ;
  - o représentation de cette politique vis-à-vis de l'extérieur (confédération) ;
  - o formations liées à la culture.

Cependant, l'Etat devrait maintenir l'aide dédiée aux projets ponctuels des artistes. Par rapport au budget général, l'enveloppe budgétaire actuelle attribuée à cette aide est minime mais importante pour les artistes indépendants qui peuvent accéder grâce à elle à d'autres financements de leurs projets (par exemple fondations privées...).

3. La loi cantonale sur l'accès et l'encouragement à la culture (C 3 05) entrée en vigueur le 17 août 1996 doit être assortie d'un règlement d'application.
4. Les Verts sont très attachés à une activité culturelle forte dans notre société.
  - o Lignes directrices des Verts suisses en matière de politique culturelle ;
  - o Activités au sein du département municipal des affaires culturelles depuis 16 ans ;
  - o 20% du budget de la Ville attribués à la culture (obtenus et maintenus comme objectif de la législature 2007 – 2011) ;
  - o Conventions Ville-Etat avec des artistes et des associations culturelles.
5. Dans la mise en oeuvre des activités culturelles, la logique de subsidiarité (des communes au canton) doit être appliquée, conformément au principe de décentralisation défendu par les Verts. Cependant, considérant l'échec partiel de la Conférence culturelle comme celui de la Maison de la Danse, il nous semble indispensable que les communes se coordonnent dans le cadre du groupe de concertation avec un appui actif du Canton, notamment pour les infrastructures. Par exemple, cette manière de faire a été menée avec succès dans le domaine du Sport.
6. Les Verts intègrent également dans ce débat la dimension financière. En effet, le canton étant fortement endetté et sollicité sur des enjeux sociaux croissants, il n'aura pas les ressources suffisantes pour développer avec ses propres moyens des activités culturelles à la hauteur de nos attentes sans une refonte complète de la fiscalité. Il doit se concentrer sur les rôles fondamentaux évoqués plus haut. Par conséquent, dans le contexte actuel, un report de subventions culturelles du Canton aux communes peut se concevoir pour autant que l'intégralité des subventions soient maintenues.
7. Les Verts estiment que c'est aujourd'hui le déficit de vision politique cantonale sur la question de la culture qui est le réel problème.
8. Notre parti estime également que les milieux culturels doivent prendre un rôle citoyen actif dans la redéfinition des activités respectives entre l'Etat et les communes. Les Verts sont à leur disposition pour les soutenir dans cette voie.

Approuvé par le comité cantonal du 11 juin 2007, après avoir défini le point 6 tel qu'il figure sur le présent document.

MP Theubet, responsable du Groupe de travail culture